

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 8 DECEMBRE 2022

### Compte-Rendu

Présents	7	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, AHYI-SENA Emmanuelle, ANTOINE Sarah, BERLIER Gilles, GADAT Sophie,
Pouvoirs	3	BALENO Alexandra a donné pouvoir à AHYI-SENA Emmanuelle THIERY Mathilde a donné pouvoir à GADAT Sophie FORTIER Sébastien a donné pouvoir à BERLIER Gilles
Absents	1	BONTRON Thibault

#### **1- Décision Modificative n°3 – POINT ANNULE – AUTRE SOLUTION TROUVEE PAR LE SGC DE BONNEVILLE**

Suite à la réception de la facture pour l'escalier du clocher, il était nécessaire de procéder à une Décision Modificative pour le compte 231 du chapitre 23 (dépenses d'investissement), + 1000 € article 231 (chapitre 23) et – 1 000 € article 2131 (chapitre 21). Toutefois, après échange avec Monsieur CUSSONNEAU du SGC de Bonneville, il a été procédé à l'intégration directe des travaux de l'église soit un basculement du compte 231 au compte 2131. De fait, la décision modificative n°3 n'a pas été nécessaire.

#### **2- Demande Subvention auprès du département pour la réfection du toit de la salle des fêtes (complément délibération n°2022-37)**

Suite à plusieurs échanges avec les services du département, il est demandé de compléter la délibération n°2022-37 afin d'obtenir une subvention du département, en plus de la région. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une demande complémentaire de subvention auprès du département.

#### **3- Demandes Subventions pour restauration clocher (Etat, Région, Département) – Travaux à réaliser rapidement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le diagnostic de l'architecte du patrimoine met en évidence l'état préoccupant de l'édifice.

Travaux à réaliser rapidement	Coût
Maçonnerie	135 000 € HT
Architecte	18 870 € HT
Cuivre	5 000 € HT
Electricité	5 000 € HT
Divers	5 000 € HT
	<b>TOTAL (1) 168 870 € HT</b>

Vu l'urgence de la situation, Monsieur le Maire propose de faire appel à l'aide financière de l'état, du département et de la région à savoir :

AIDES SOLLICITEES	MONTANTS HT	%
ETAT – DETR	50 661€	30 %
DEPARTEMENT : PATRIMOINE	84 435 €	50 %
AUTOFINANCEMENT Fonds Propres ou Emprunt	33 774€	20 %

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire  
 SOLLICITE en urgence l'aide de l'Etat, du Département service patrimoine afin de  
 réhabiliter l'édifice.

**4- Retrait délibération n°2022-39 location local à une Kiné (uniquement  
 délégation du Maire)**

La Sous Préfecture de Thonon nous demande d'annuler la délibération prise le  
 20 Octobre dernier sachant que le Maire a déjà la compétence pour cette décision.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'annulation de la  
 délibération n°2022-39.

**5- Retrait délibération n°,2022-41 location parcelle OA 364 à Monsieur LEROY  
 (uniquement délégation du Maire)**

La Sous Préfecture de Thonon nous demande d'annuler la délibération prise le  
 20 Octobre dernier sachant que le Maire a déjà la compétence pour cette décision.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'annulation de  
 la délibération n°2022-41.

**6- Extinction des lumières publiques – changement horaires – passage de  
 22h à 6h**

Monsieur le Maire a été sollicité à plusieurs reprises pour avancer l'horaire concernant  
 l'extinction des lumières publiques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 3 voix contre (F.GUIBERTI,  
 Y.Claus, S. ANTOINE) et 7 voix pour (E. AHYI-SENA, pouvoir de A. BALENO,  
 G.VANDERMARLIERE, pouvoir de M.THIERRY, G.BERLIER, pouvoir de  
 S.FORTIER, S.GADAT)

DECIDE de changer les horaires concernant l'extinction des lumières  
 publiques

FIXE l'extinction des lumières de 22h à 6h du matin

**7- Cimetière – Interdiction pour les chiens non tenus en laisse**

Après plusieurs réclamations, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se  
 positionner par rapport à la présence ou non des chiens dans le cimetière et le cas échéant de  
 les tenir en laisse.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'interdire l'accès au cimetière pour les chiens qui ne seraient pas tenus en laisse.

## 8- Subventions

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
ASSOCIATION LES CULOTTES COURTES	264.46 € x 13 enfants	3 438 €
SKI CLUB DE VILLARD	15 € x 6 enfants = 90 € Adulte = 10 €	100 €

## 9- Prime départ à la retraite - Véronique MOUCHET

Monsieur Le Maire,

- Informe le Conseil Municipal que Véronique MOUCHET, Secrétaire de Mairie part en retraite le 31 décembre 2022.
- Du fait que Madame Véronique mouchet travaille depuis 1983 à la Mairie de SAXEL, il propose de lui attribuer une prime de départ à la retraite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'allouer une prime de départ à la retraite à Madame Véronique MOUCHET de 2 000 euros.

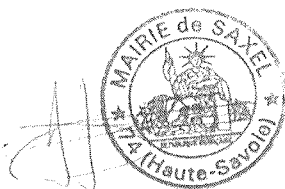
**PREND ACTE** que cette prime sera enregistrée à l'article 64118 du budget principal.

Le Maire

Frédéric GUIBERTI

Le Secrétaire de Séance

Sarah ANTOINE



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sarah ANTOINE'.

